

VI. CADRE DES RESULTATS DU PROJET

| Ce projet contribuera au(x) objectif(s) de développement durable suivant(s) : | | | | | |
|---|--|--|---|---|---|
| Ce projet contribuera aux résultats nationaux suivants inclus dans le PNUAD/ Document de programme de pays : | | | | | |
| Ce projet sera lié aux produits suivants du Plan stratégique du PNUD : | | | | | |
| <p>Produit 1.3 : Solutions développées aux niveaux national et infranational pour la gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.</p> <p>Indicateur 1.3.1 : Nombre de nouveaux mécanismes de partenariat financés pour des solutions de gestion durable des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets au niveau national ou infranational.</p> <p>Indicateur 1.3.2 : a) Nombre de personnes supplémentaires bénéficiant de moyens de subsistance renforcés grâce à des solutions de gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets b) Nombre de nouveaux emplois créés grâce à des solutions de gestion des ressources naturelles, des services écosystémiques, des produits chimiques et des déchets.</p> | | | | | |
| Objectif de projet | Objectif et indicateurs de résultats | Référence | Cible à mi-parcours | Cible de fin de projet | Hypothèses |
| <p>Promouvoir la finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des RNC</p> | <p>Indicateur 1 : Nbre de mécanismes de financement dédiés à l'adaptation aux changements climatiques dans le budget communal et montant du fonds des IMF accordé aux populations vulnérables.</p> <p>Indicateur 2 : Nombre de ménages cibles adoptant des moyens de subsistance résilients pour faire face aux effets actuels et futurs du changement climatique (indicateur AMAT 1.3.1.1).</p> | <p>Le programme PGIES a permis de créer 35 RNC et UP autour des limites des parcs nationaux au Sénégal. Elles rassemblent 203 villages de 21 communes autour de cette gestion des terres. L'évaluation de 2012 montre des améliorations significatives dans la conservation de la biodiversité et l'atténuation effets du changement climatique, mais elle met également en évidence les principales difficultés rencontrées par les villageois dans leurs activités agricoles en raison des pluies tardives et de la salinisation des eaux et des terres. De plus, les communes ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour</p> | <p>Au moins 2 000 ménages (environ 10 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients.</p> | <p>Au moins 5 000 ménages (environ 25 %) ont adopté des moyens de subsistance résilients tels que des activités d'adaptation, des informations climatiques et des semences adaptées pour faciliter les possibilités de développement des femmes et leur offrir plus de possibilités d'adaptation aux effets actuels et futurs du changement climatique.</p> | <p><u>Hypothèse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une expertise nationale capable de soutenir les communes et les ménages dans leurs efforts d'adaptation. - Participation et implication des maires et communautés cibles <p><u>Risques</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les acteurs locaux (IMF, secteur privé, communes, etc.) ne collaborent pas avec le projet. - Les ressources financières sont trop limitées pour permettre aux communautés locales et aux institutions de mettre en œuvre des activités résilientes. <p>Moyens de vérification Rapports d'entretien, suivi et évaluation du budget communal.</p> <p>-Fréquence: annuelle (budget communal + ménages cibles)</p> |
| | | | | | |

| | | | | | |
|---|--|---|---|---|---|
| | | investir dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques au niveau local. | | | -Resp. : UGP |
| <p>Composante/résultat 1</p> <p>Des mécanismes novateurs financent des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau local.</p> | <p>Indicateur 3 : Nombre de communes qui incluent l'adaptation aux changements climatiques dans leurs plans de développement, budgets communaux et plans d'aménagement et de gestion des sols des UP/RNC.</p> | <p>Les 21 communes cibles disposent toutes d'un plan de développement communal approuvé ou en cours d'approbation. Cependant, aucune d'entre elles n'inclut d'actions d'adaptation aux changements climatiques. En outre, seules quatre (4) communes incluent la présence et la gestion des UP/RNC, tandis que la loi n°96/07 du 22 mars 1996 leur confère un mandat de gestion. Par ailleurs, seulement deux (2) communes font état d'une allocation dédiée à l'environnement dans leur budget annuel.</p> | <p>Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p> | <p>Les 21 communes incluent des actions d'adaptation aux changements climatiques dans leurs documents de gestion et d'investissement (PDC et budget). Les budgets des communes indiquent clairement le cofinancement correspondant aux actions menées sur leurs territoires par d'autres parties prenantes. Le plan de gestion des 35 UP/RNC inclut l'adaptation aux changements climatiques.</p> | <p>Hypothèse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les maires et le personnel communal sont profondément engagés - Partenariat efficace avec le PNDL - Partenariat efficace avec l'UCAD - Existence d'une expertise nationale capable de soutenir les communes - Les populations locales ont confiance en la MEC du delta du Saloum - Les IMF souhaitent développer des actions dans la zone d'intervention du projet <p>Risques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Capacités limitées des conseils municipaux - Les élections municipales prévues pour 2019 interfèrent avec le projet - Les IMF ne collaborent pas avec le projet |
| | <p>Indicateur 4 : % de ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques et générées par des mécanismes financiers novateurs (PPP, RSE, écotaxe, etc.) disponibles pour les communes.</p> | <p>Le Ministère des finances admet que les ressources issues des fonds de dotation couvrent seulement 20 % des besoins des communautés locales. L'environnement est le parent pauvre en ce qui concerne l'allocation du budget communal. Le budget annuel des 21 communes cibles</p> | <p>Au moins cinq communes ont mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires consacrées à l'adaptation aux changements climatiques.</p> | <p>Chaque des 21 communes a mis en place un mécanisme financier novateur (PPP, RSE, écotaxe, etc.) qui leur permet de générer des ressources financières supplémentaires dédiées à l'adaptation aux changements climatiques, soit au moins l'équivalent de 5 % du budget annuel</p> | <p>Moyens de vérification</p> <p>PDC et budget des communes ; plans de gestion de l'UP/RNC. Budget communal et suivi et évaluation</p> <p>Livres comptables des mutuelles et rapports financiers des IMF et des MEC.</p> |

| | | | | | |
|--|--|---|---|---|--|
| | <p>est compris entre 45 et 200 millions de FCFA, mais la part consacrée à l'environnement dépasse rarement 1 %. Aucun financement n'est consacré à l'adaptation aux changements climatiques dans cette part.</p> | <p>Parmi les 9 mutuelles d'épargne et de crédit mises en place par le PGFS dans les 4 zones du projet, seule la mutuelle du delta du Saloum est toujours active et dispose d'un volume de prêts équivalent à 24 millions de FCFA pour 2015. L'URMECS est présente dans la zone de Koar mais ne collabore pas avec la MEC. D'autres mutuelles souhaitent s'installer dans les zones du projet.</p> | <p>L'analyse des actes du réseau de mutuelles d'épargne et de crédit a été réalisée et a abouti à un plan d'action clair pour l'avenir. L'assistance technique a organisé au moins 10 formations et la mutuelle du delta du Saloum est désormais professionnelle : la calculabilité est mise à jour et conforme aux exigences officielles et la procédure de gouvernance a été revue.</p> | <p>La mutuelle du delta du Saloum a été renforcée pour couvrir toutes les zones du projet et atteint un volume de prêts accordés au moins équivalent à 300 millions de FCFA. Des partenariats ont été établis avec au moins une (1) mutuelle qui accorde 300 millions de FCFA dans chaque zone.</p> | <p>Formulaire de demande de subvention et accords de partenariat avec les bailleurs de fonds. Création et document stratégique du CIC. -Fréquence : annuelle -Resp : UGP</p> |
| | <p>Indicateur 5 : Augmentation du volume des prêts accordés aux populations vulnérables par les établissements de crédit et les institutions de microfinance</p> | <p>Indicateur 6 : Nombre de financements non gouvernementaux obtenus grâce à l'application des capacités des communes et des associations locales (financement supplémentaire obtenu et géré)</p> | <p>Parmi les 21 communes ciblées, seule la commune de Sokone a la capacité d'identifier et d'obtenir un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques, mais elle doit encore renforcer ses capacités de gestion financière. Les autres communes n'ont pas cette</p> | <p>Au moins 8 propositions de projets ont été rédigées et soumises par les communes ou les OSC.</p> <p>Au moins 2 GIC sont en cours de création.</p> | <p>Chaque commune, CIC ou association locale partenaire du conseil municipal concerné par le projet a obtenu un financement non gouvernemental pour l'adaptation aux changements climatiques. Au moins quatre (4) GIC ont été créés afin de joindre leurs forces en faveur de l'adaptation aux changements climatiques. Nombre d'emplois pérennes créés pour obtenir et gérer ces fonds supplémentaires.</p> |

| | | | | |
|--|--|--|---|---|
| | <p>capacité. Les communes de Gandon et de Gandouli ont adopté une approche GIC avec la commune de Saint-Louis pour prendre en charge les questions environnementales. D'autres communes souhaitent créer des GIC afin d'unir leurs forces pour la prise en charge des questions environnementales et d'adaptation aux changements climatiques.</p> | <p>Systèmes hydrauliques : - Au moins 10 ha de périmètres irrigués aménagés à partir de forages - Au moins 20 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 20 ha de terres restaurées - Au moins 2 mares creusés</p> | <p>Systèmes hydrauliques : - Au moins 25 ha de périmètres irrigués aménagés à partir de forages - Au moins 50 ha de bas-fonds aménagés - Au moins 50 ha de terres restaurées - Au moins 3 mares creusés</p> | <p><u>Hypothèse</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'une expertise nationale pour soutenir les ménages dans leurs efforts d'adaptation - Partenariat efficace avec l'ANACIM - Participation et implication des communautés cibles - Le secteur privé est activement impliqué dans le projet. |
| <p>Composante/résultat 2</p> <p>Les ménages vulnérables adoptent des investissements, des pratiques de subsistance diversifiées et résilientes (ciblant les groupements de femmes) en tant que stratégies essentielles pour la gestion des risques climatiques.</p> | <p>Indicateur 7 : Investissements et pratiques résilientes (gestion durable de l'eau, production agrosylvopastorale durable, système d'alerte précoce, restauration de RNC/UP, filières agroforestières résilientes, etc.) formés pour augmenter les revenus agricoles face aux effets actuels et futurs du changement climatique (AMAT 1.2.1.5.)</p> | <p>Il convient de noter qu'à travers le PUDC, les villages des quatre (4) sites du projet sont équipés d'un forage. Cependant, les périmètres irrigués n'ont pas encore été créés ; ils pourraient aider à générer davantage de revenus. Certains projets ont distribué du matériel génétique adapté à l'agriculture, fruit de la recherche de l'ISRA. Mais l'accès au matériel génétique est limité pour les groupements de femmes et les agriculteurs vivant dans les 15 communes ciblées par le projet. En outre, les cultures gommières, anacardières,</p> | <p>Systèmes agrosylvopastoraux : - Au moins 2 000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes à forts rendements - Au moins 300 km de pare-feu sont réalisés et le foin récolté apporte des revenus supplémentaires - Au moins 20 % du produit de la vente augmente pour les filières de la gomme, de l'anacarde et des</p> | <p>Systèmes agrosylvopastoraux : - Au moins 5000 ménages, dont 50 % de femmes, bénéficient de semences résistantes à forts rendements - Au moins 800 km de pare-feu sont réalisés et le foin récolté apporte des revenus supplémentaires - Au moins 50% du produit de la vente augmente pour les filières de la gomme, de l'anacarde et des produits de la pêche grâce à la mise en place de moyens de subsistance alternatifs et rentables impliquant des systèmes agroforestiers et</p> |

| | | | | |
|---|---|--|--|--|
| | <p>mangroves) plantées au titre du PGIES au cours des 10 dernières années arrivent progressivement à maturité et constituent une bonne solution pour la diversification des sources de revenus. Cependant, le revenu récolté est vraiment faible par rapport à la quantité de travail nécessaire pour produire, parce que les producteurs ignorent tout des techniques de base (par exemple, la saignée des gomniers) et la transformation.</p> | <p>produits de la pêche grâce à la mise en place de moyens de subsistance alternatifs et rentables impliquant des systèmes agroforestiers et l'installation d'unités de transformation.</p> | <p>l'installation d'unités de transformation.</p> | <p>- Organisation inappropriée des groupements de producteurs et de femmes.</p> <p>Moyens de vérification Suivi et évaluation des activités. Rapports et entretiens.</p> <p>-Fréquence : annuelle -Resp. : UGP</p> |
| <p>Indicateur 8 : Nombre de crédits renouvelables octroyés permettant le financement des microentreprises rurales ainsi que le financement des chaînes de valeur résilientes et rentables.</p> | <p>Dans le cadre du PGIES, des activités rentables ont émergé au niveau local. Bien qu'elles aient un fort potentiel de multiplication, ces activités restent à petite échelle.</p> | <p>Au moins 20 GIE/entrepreneurs sont formés à l'approche de groupement.</p> | <p>Au moins 20 fonds renouvelables ont été mis en place pour des chaînes de valeur rentables. Au moins 40 microentreprises ont été créées ou ont développé leurs activités de 50 %.</p> | |
| <p>Indicateur 9 : % de la population cible comprenant les effets négatifs du changement climatique et les solutions appropriées (indicateur AMAT 2.3.1.)</p> | <p>Moins de 10 %. En raison des projets en cours dans les quatre (4) zones du projet, certains membres du personnel des services de vulgarisation agricole, des associations rurales et des producteurs bénéficient d'une formation sur le changement climatique, mais sans aucune mention de</p> | <p>Au moins 3 stations météo sont fonctionnelles. Au moins 25 % des populations cibles et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées.</p> | <p>Au moins 75 % des populations ciblées et des agriculteurs prennent conscience des effets négatifs potentiels du changement climatique et mettent en œuvre des mesures d'adaptation appropriées.</p> | <p>Au moins 5 000 ménages ont accès à l'information diffusée par les 21 communes en vue de protéger la production contre les risques climatiques.</p> |

VII. PLAN DE SUIVI ET EVALUATION (S&E)

114. Les résultats du projet, tels qu'ils sont décrits dans son cadre de résultats, feront l'objet d'un suivi annuel et d'une évaluation périodique pendant la mise en œuvre du projet afin de s'assurer qu'ils sont effectivement atteints.

115. Le suivi et évaluation au niveau du projet sera effectué conformément aux exigences standard du PNUD énoncées dans les Politiques et procédures relatives aux opérations et aux programmes (POP) du PNUD et la Politique d'évaluation du PNUD. Bien que ces exigences du PNUD ne soient pas détaillées dans la présente section du document de projet, le bureau de pays du PNUD veillera à ce que les exigences du PNUD en matière de S&E soient satisfaites en temps opportun et selon des normes de qualité élevées. Les exigences supplémentaires et obligatoires en matière de S&E spécifiques au FBM, décrites dans la présente section, seront appliquées conformément à la politique en matière de suivi et d'évaluation du FEM et aux documents d'orientation du FEM. En plus de ces exigences obligatoires du PNUD et du FEM en matière de S&E, d'autres activités de S&E jugées nécessaires pour soutenir la gestion adaptative au niveau du projet, et le rôle exact des groupes cibles du projet et d'autres parties prenantes dans les activités de S&E du projet, seront finalisées au cours de l'atelier de lancement et seront détaillées dans le rapport de démarrage.

Responsabilités de surveillance et de contrôle

116. La principale responsabilité de la mise en œuvre quotidienne du projet et du suivi régulier incombe au Coordonnateur de projet. Il élaborera des plans de travail annuels fondés sur le plan de travail pluriannuel figurant à l'annexe A, y compris les objectifs annuels au niveau des produits pour assurer la mise en œuvre efficace du projet. Il veillera à ce que les normes du PNUD et du FEM en matière de S&E soient respectées avec le plus haut niveau de qualité. Cela comprend, entre autres, l'assurance que les indicateurs du cadre de résultats font l'objet d'un suivi annuel en temps opportun pour la présentation de rapports (c'est-à-dire, le RFP FEM) et que le Comité de Pilotage du projet (CP) en soit informé au moins deux fois par an. Le Coordonnateur du projet informe le CP et le bureau de pays du PNUD de tout retard ou difficulté au fur et à mesure qu'ils surviennent pendant la mise en œuvre, y compris en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de suivi et évaluation, afin que l'appui adéquat et les mesures correctives puissent être adoptés. Le Coordonnateur de projet veillera également à ce que tout son personnel maintienne un niveau élevé de transparence, de responsabilité et de redevabilité dans le suivi et la communication des résultats du projet.

117. Comité de Pilotage du projet (CP) : le CP prendra des mesures correctives au besoin pour s'assurer que le projet donne les résultats escomptés. Il procédera à des examens du projet afin d'évaluer leur rendement et évaluera le plan de travail annuel pour l'année suivante. Au cours de la dernière année du projet, le CP procédera à un examen de fin de projet afin de recueillir les enseignements tirés et de discuter des possibilités de mise à l'échelle et de mettre en lumière les résultats du projet et les enseignements tirés auprès des auditeurs pertinents. Cette réunion d'examen final portera également sur les constatations énoncées dans le rapport d'évaluation finale du projet et la réponse de la direction.

- des modalités de l'audit annuel, et
- f) examiner les procédures d'information financière et les exigences obligatoires et convenir de connaissances et d'autres stratégies pertinentes ;
- d'autres mesures de sauvegarde, la stratégie d'égalité des sexes, la stratégie de gestion des du projet, y compris le registre des risques, le plan de gestion environnementale et sociale et e) mettre à jour et examiner les responsabilités en matière de suivi des divers plans et stratégies évaluation ;
- dans le suivi et évaluation au niveau du projet ; discuter du rôle du PFO FEM dans le suivi et évaluation et finaliser le budget de S&B ; identifier les instituts nationaux/régionaux à impliquer (d) discuter des rôles et responsabilités en matière d'établissement de rapports, de suivi et de suivi ;
- c) examiner le cadre de résultats et finaliser les indicateurs, les moyens de vérification et le plan hiérarchiques et de communication et les mécanismes de résolution des conflits ;
- b) discuter des rôles et des responsabilités de l'équipe de projet, y compris les voies le contexte général qui influence ladite stratégie et la mise en œuvre du projet ;
- a) réorienter les parties prenantes vers la stratégie du projet et discuter de tout changement dans entre autres :
- deux mois suivant la signature du document de projet par toutes les parties concernées pour,
122. Atelier et rapport de lancement : un atelier de lancement du projet aura lieu dans les

Autres exigences du FEM en matière de suivi et de rapports :

121. **Clause relative à l'audit** : le projet sera audité conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière du PNUD et aux politiques d'audit applicables.
120. Le MBFP à travers la DCFB, procédera à la fin de chaque trimestre, à la vérification des dépenses encourues par le projet à l'occasion de l'instruction des demandes de fonds et à un contrôle préventif dans le cadre des visites de proximité au niveau des unités de projet.
119. Le bureau de pays du PNUD appuiera le Coordonnateur du projet selon les besoins, notamment par le biais de missions annuelles de supervision. Le bureau est chargé de se conformer à toutes les exigences du PNUD en matière de S&B au niveau des projets, comme indiqué dans les POP du PNUD. Il s'agit notamment de veiller à ce que l'évaluation de l'assurance qualité du PNUD soit entreprise chaque année pendant la mise en œuvre, des objectifs annuels définis au niveau des produits, et les systèmes du PNUD utilisés pour le suivi et l'établissement de rapports, et le PNUD mette à jour chaque année son indicateur des sexes sur la base des progrès signalés dans le RFP du FEM et le rapport annuel axé sur les résultats du PNUD. Toute préoccupation liée à la qualité signalée lors du processus doit être traitée par la direction du projet. Un appui supplémentaire en matière de suivi et évaluation, d'assurance qualité et de résolution des problèmes sera fourni par le Conseiller technique régional du PNUD-FEM et le Groupe PNUD-FEM, selon les besoins. Les groupes cibles du projet et les parties prenantes, y compris le point focal opérationnel du FEM, seront associés autant que possible au suivi et évaluation au niveau du projet.
118. Partenaire opérationnel du projet : le Partenaire opérationnel est chargé de fournir tous les renseignements et toutes les données nécessaires pour rendre compte du projet en temps opportun, de manière exhaustive et fondée sur des données factuelles, y compris les résultats et les données financières, le cas échéant. Il prendra toutes les dispositions utiles pour que le suivi et évaluation au niveau du projet soient effectués par les instituts nationaux et alignés sur les systèmes nationaux, de sorte que les données utilisées et générées par le projet appuient les systèmes nationaux.

g) planifier et programmer les réunions du CDP et finaliser le plan de travail annuel de la

première année.

Le Coordonnateur du projet préparera le rapport de lancement au plus tard deux semaines après l'atelier de lancement. Le rapport de lancement final sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional du PNUD-FEM et sera validé par le Directeur national du Projet.

123. Rapport de mise en œuvre de projet du FEM : le Coordonnateur du projet, le bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional PNUD-FEM apporteront une contribution objective au RFP FEM annuel pour la période de juillet (année précédente) à juin (année en cours) pour chaque année d'exécution du projet. Le Coordonnateur de projet prendra toutes les dispositions utiles pour que les indicateurs inclus dans le cadre des résultats du projet fassent l'objet d'un suivi annuel bien avant la date limite de soumission du RFP et qu'ils soient présentés en conséquence dans ledit rapport. Tous les risques environnementaux et sociaux et les plans de gestion connexes feront l'objet d'un suivi régulier, et les progrès seront consignés dans le RFP. Le rapport qui est soumis au FEM chaque année doit également être soumis en langue anglaise et communiqué au CDP. Le bureau de pays du PNUD coordonnera la contribution du point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes au RFP. La cote de qualité du RFP de l'année précédente sera utilisée pour étayer la préparation du rapport suivant. Le RFP final et le rapport d'évaluation finale du projet ainsi que la réponse de la direction correspondante serviront de rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le CDP lors d'une réunion d'examen de fin de projet pour discuter des enseignements tirés et des possibilités de mise à l'échelle.

124. Enseignements tirés et production de connaissances : les résultats du projet seront diffusés à l'intérieur et au-delà de la zone d'intervention par le biais des réseaux et des forums d'échange d'informations existants. Le projet identifiera et participera, s'il y a lieu, à des réseaux scientifiques ou autres qui pourraient lui être utiles. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements tirés qui pourraient être utiles à la conception et à la mise en œuvre de projets similaires et les diffusera largement. Il y aura un échange continu d'informations entre ce projet et d'autres de même nature dans le pays, la région et à l'échelle mondiale.

125. Outils de suivi des domaines d'intervention du FEM : conformément à son objectif et aux domaines d'intervention/programmes correspondants du FEM, ce projet préparera le ou les outils de suivi du FEM suivants : 1, 2, 5, 7, 10 et 13, comme convenu avec le CTR du PNUD-FEM. Le Coordonnateur et l'équipe du projet mettront à jour le ou les outil(s) de suivi des domaines d'intervention du FEM pour l'approbation de la situation de référence/du PDG, soumis à l'appendice D, et les communiqueront aux consultants chargés de l'examen à mi-parcours et aux consultants chargés de l'évaluation finale avant que les missions d'examen et d'évaluation requises n'aient lieu. Le ou les outils de suivi actualisés du FEM lui seront soumis en même temps que le rapport d'examen à mi-parcours et le rapport d'évaluation finale.

126. Examen indépendant à mi-parcours : un processus indépendant d'examen à mi-parcours débutera après la soumission du deuxième RFP au FEM, et le rapport de cet examen sera soumis au FEM la même année que le troisième RFP. Les conclusions de l'examen à mi-parcours et la réponse de la direction seront intégrées en tant que recommandations pour une meilleure mise en œuvre pendant la dernière moitié de la durée du projet. Le mandat, le processus et le rapport d'examen à mi-parcours suivront les modèles et directives

127. Évaluation finale : une évaluation finale indépendante sera effectuée à l'achèvement de tous les principaux produits et activités du projet. Le processus d'évaluation finale sera conduit suivant le même procédé que l'évaluation à mi-parcours et commencera trois mois avant la clôture opérationnelle du projet, ce qui permettra à la mission d'évaluation de se poursuivre pendant que l'équipe du projet est encore en place, tout en veillant à ce que le projet soit suffisamment proche de son achèvement pour que l'équipe d'évaluation puisse tirer des conclusions sur des aspects clés tels que la durabilité du projet. Le Coordonnateur de projet demeurera sous contrat jusqu'à ce que le rapport d'évaluation finale et la réponse de la direction aient été finalisés. Le mandat, le processus et le rapport d'évaluation finale suivront les modèles et directives standard établis par le BIE du PNUD pour les projets financés par le FEM et disponibles au Centre de ressources pour les évaluations du PNUD. Comme il est indiqué dans les présentes lignes directrices, l'évaluation sera « indépendante, impartiale et rigoureuse ». Les consultants qui seront embauchés pour entreprendre la mission seront indépendants des organisations qui ont participé à la conception, à l'exécution ou à l'appui-conseil du projet à évaluer. Le point focal opérationnel du FEM et d'autres parties prenantes seront associés et consultés au cours du processus d'évaluation finale. La Direction du Groupe PNUD-FEM offre un appui supplémentaire en matière d'assurance de la qualité. Le rapport d'évaluation finale sera approuvé par le bureau de pays du PNUD et le Conseiller technique régional du PNUD-FEM, et validé par le CP. Le rapport d'évaluation finale sera disponible en langue anglaise sur le site du CRB du PNUD.
128. Rapport final : le RFP final et le rapport d'évaluation finale du projet ainsi que la réponse de la direction correspondante serviront de rapport final du projet. Le rapport final du projet sera discuté avec le CP lors d'une réunion d'examen de fin de projet pour discuter des enseignements tirés et des possibilités de mise à l'échelle.
- Le bureau de pays du PNUD inclura l'évaluation finale du projet dans son plan d'évaluation et publiera la version définitive du rapport d'évaluation finale en langue anglaise et la réponse de l'administration correspondante sur le site du Centre de ressources pour les évaluations du PNUD. Une fois téléchargé sur le site du CRB, le BIE du PNUD procédera à une évaluation de la qualité, validera les conclusions et les notes figurant dans le rapport d'évaluation et notera la même temps que le rapport d'évaluation finale du projet.

Exigences obligatoires du FEM en matière de S&E et budget de S&E

| Délai | Coûts indicatifs à imputer au budget du projet ⁴³ (en dollars des Etats-Unis) | | Responsabilité principale | Exigences de S&E du FEM |
|--|--|------------------------|---|---|
| | Subvention du FEM | Cofinancement | | |
| | | | Bureau de pays du PNUD | Atelier de lancement |
| Dans les deux mois suivant la signature du document de projet | | | | |
| Dans les deux semaines suivant l'atelier de lancement | Aucun | Aucun | Gestionnaire de projet | Rapport de lancement |
| | | | Bureau de pays du PNUD | Exigences standard du PNUD en matière de suivi et d'établissement de rapports, telles qu'elles sont énoncées dans les POP du PNUD |
| | | | Gestionnaire de projet | Suivi des indicateurs du cadre des résultats du projet |
| Annuel | PNUD | Par an : 4 000 USD | | Rapport de mise en œuvre du projet du FEM |
| Annuel | Aucun | Aucun | Gestionnaire de projet, bureau de pays du PNUD et équipe PNUD-FEM | Audit NIM selon les politiques d'audit du PNUD |
| Fréquence annuelle ou autre selon les politiques d'audit du PNUD | PNUD | Par an : 3 000 USD | Bureau de pays du PNUD | Audit NIM selon les politiques d'audit du PNUD |
| | | | | Enseignements tirés et production de connaissances |
| Annuel | PNUD | Inclure le produit 2.4 | Gestionnaire de projet | Suivi des risques environnementaux et sociaux et plans de gestion correspondants, le cas échéant |
| Permanent | PNUD | Aucun | Gestionnaire de projet | Réunions du CDP/Conseil d'administration |
| Annuellement au moins | Gouvernement sénégalais | Aucun | Conseil d'administration du projet | Réunions du CDP/Conseil d'administration |
| | | | Bureau de pays du PNUD | Réunions du CDP/Conseil d'administration |
| | | | Gestionnaire de projet | Réunions du CDP/Conseil d'administration |
| Avant la mission d'examen à mi-parcours. | PNUD | 10 000 USD | Gestionnaire de projet | Outil de suivi à moyen terme du FEM mis à jour par l'expert S&E du projet |
| Entre le 2e et le 3e RFP | PNUD | 30 000 USD | MEEF, Bureau de pays du PNUD, équipe de projet et équipe PNUD-FEM | Evaluation indépendante à mi-parcours et réponse de la direction |

⁴³ À l'exclusion du temps de travail du personnel des équipes de projet et du temps de travail et des frais de voyage du personnel du PNUD.

| Exigences de S&E du FEM | Responsabilité principale | Coûts indicatifs à imputer au budget du projet ⁴³ (en dollars des États-Unis) | | Délai |
|---|---|--|---------------|--|
| | | Subvention du FEM | Cofinancement | |
| Outil de suivi final du FEM mis à jour par l'expert S&E du projet | Gestionnaire de projet | 10 000 USD | PNUD | Avant la mission d'évaluation finale |
| Evaluation finale indépendante incluse dans le plan d'évaluation du PNUD et réponse de la direction | MEFP, Bureau de pays du PNUD, équipe de projet et équipe PNUD-FEM | 40 000 USD | PNUD | Au moins trois mois avant la clôture opérationnelle |
| Traduction en anglais des rapports d'examen à mi-parcours et d'évaluation finale | Bureau de pays du PNUD | 5 000 USD | PNUD | Au besoin. Le FEM n'acceptera que les rapports en anglais. |
| COÛT indicatif TOTAL | | 134 000 USD | | |
| | | Excluant le temps du personnel des équipes de projet et les frais de personnel et de voyage du PNUD. | | |

VIII. MECANISMES DE GOUVERNANCE ET DE GESTION

129. Rôles et responsabilités du mécanisme de gouvernance du projet : le projet sera mis en œuvre selon la modalité Exécution Nationale (NEX) de mise en œuvre du PNUD, conformément à l'Accord type d'assistance de base entre le PNUD et le Gouvernement sénégalais et le Programme pays. Le projet sera mis en œuvre sur une période de quatre ans (48 mois). Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan à travers la Direction de la Coopération et des Financements extérieures est l'agence gouvernementale de coordination.

130. L'agence gouvernementale de coopération de ce projet est le Ministère de l'environnement et du développement durable (MBDD) à travers la Direction des Parcs Nationaux. Le Ministère de l'environnement sera responsable de la planification, de la coordination et de la mise en œuvre du projet financé par le Fonds pour les PMA. En tant que Partenaire opérationnel, il sera également chargé de faire rapport au bureau pays du PNUD au Sénégal. Le Partenaire opérationnel est responsable de la gestion de ce projet, y compris du suivi et évaluation des interventions, de l'atteinte des résultats et de l'utilisation efficace des ressources du PNUD. Le Ministère de l'environnement créera à Dakar une unité de gestion de projet qui comprendra un coordonnateur de projet, un responsable des finances et de l'administration, un expert chargé du suivi évaluation, un secrétaire aide-comptable et 6 chauffeurs dont 4 au niveau des sites du projet. Quatre assistants techniques seront basés sur les sites du projet. Le recrutement sera coordonné par le MEFPP conformément au dispositif mis en place pour les projets NEX.

131. Le Partenaire opérationnel assumera la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet, ainsi que celle de la réalisation des objectifs et des résultats du projet en temps voulu et de manière vérifiable. Il apportera son soutien et ses contributions à la mise en œuvre de toutes les activités du projet. La plus haute autorité du Partenaire opérationnel sera le Directeur national de projet (DNP) pour la mise en œuvre du projet. Le DNP présidera le Comité de Pilotage du projet et sera chargé d'assurer la surveillance et l'orientation du gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du projet. La fonction de DNP n'est pas rémunérée sur les fonds du projet, mais représentera une contribution en nature du gouvernement.

132. Le Comité de Pilotage du projet. Créé par arrêté du MBDD qui fixe sa mission, sa composition et son fonctionnement, le CP est chargé de prendre par consensus les décisions conformément à des normes qui garantissent une gestion axée sur les résultats en matière de développement, la meilleure valeur économique, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale efficace...

133. Composition et organisation : Le CP est composé des groupes d'acteurs jouant un des trois rôles suivants :

- **responsable exécutif** : personne représentant la propriété du projet pour présider le groupe. Le **responsable exécutif** est le MBDD qui fera rapport à la CP deux fois par an sur l'état d'avancement du projet et les résultats émergents.
- **fournisseur principal**, c'est-à-dire une personne ou groupe représentant les intérêts des parties concernées qui apportent un financement et/ou une expertise technique au projet. La principale fonction du fournisseur principal au sein du CP est de fournir des conseils sur la faisabilité technique du projet. Les fournisseurs principaux comprennent des représentants du Ministère de l'environnement (DPN et DEFCC), de l'ANACIM, des ONG, des OSC, des autorités municipales et villageoises et des communautés locales.

- **bénéficiaire principal**, c'est-à-dire une personne ou un groupe de personnes représentant les intérêts de ceux qui bénéficieront en dernier ressort du projet. La fonction principale du bénéficiaire principal au sein du CP est d'assurer la réalisation des résultats du projet du point de vue des bénéficiaires. Le groupe bénéficiaire principal comprend des représentants des communes, le CINTER et la population locale, le MEDD/ANEV, l'ANACIM, les autorités municipales et villageoises, les ONG et les OSC.

134. Sur la base du plan de travail annuel approuvé, le CP peut examiner et approuver les plans trimestriels des projets au besoin et autoriser tout écart important par rapport à ces plans trimestriels convenus. C'est l'autorité qui signe l'achèvement de chaque plan trimestriel et qui autorise le début du suivant. Il veille à ce que les ressources nécessaires soient engagées et arbitre tout conflit au sein du projet ou négocie une solution à tout problème entre le projet et les organismes externes. En outre, il approuve la nomination et les responsabilités du Coordinateur de projet ainsi que toute délégation de ses responsabilités en matière d'assurance de projet.

135. La structure organisationnelle du projet se présente comme suit :

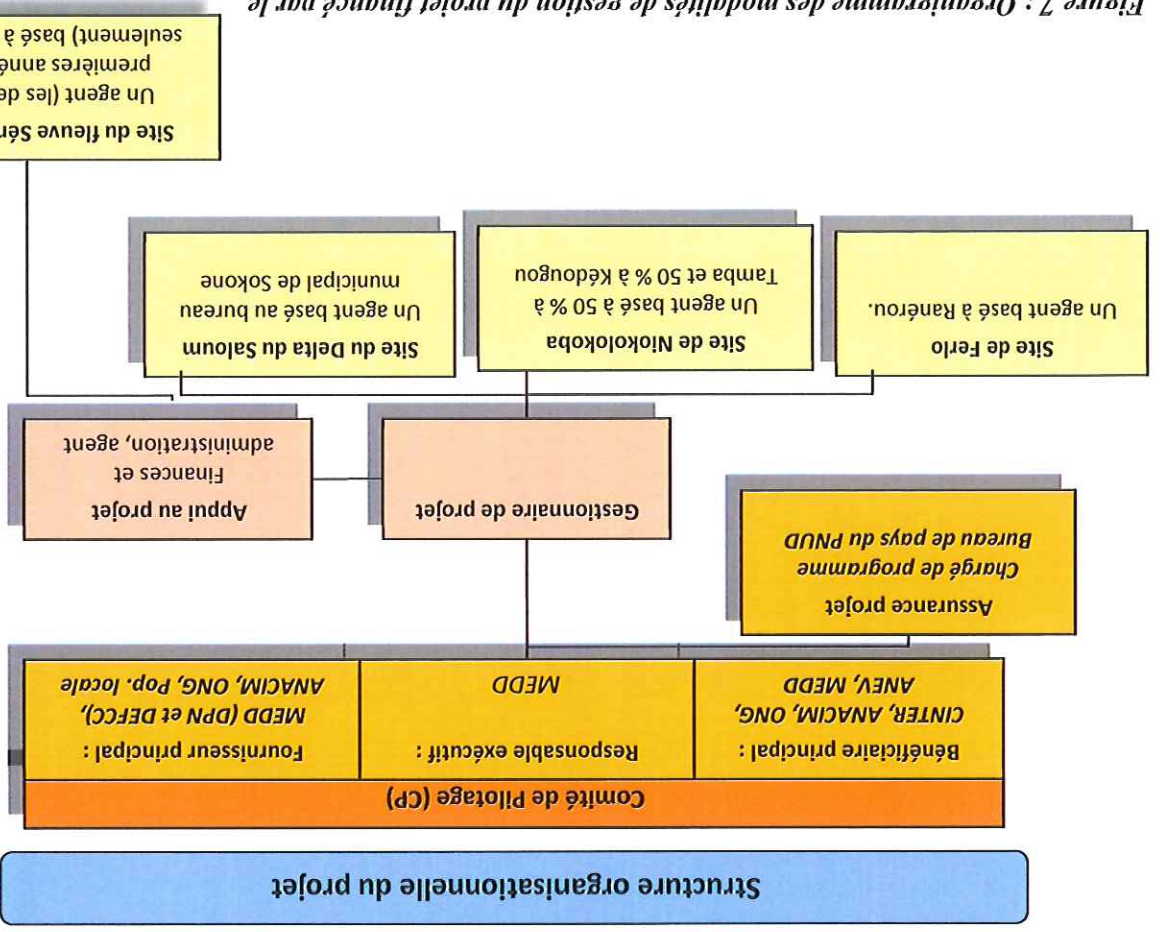


Figure 7 : Organigramme des modalités de gestion du projet financé par le Fonds pour les PMA.

136. Les membres éventuels du CP voient leurs candidatures examinées et recommandées pour approbation au cours de la réunion. Par exemple, le rôle de responsable exécutif peut être tenu par un représentant de l'agence gouvernementale de coopération ou du PNUD, le rôle de fournisseur principal par un représentant du MEDD et/ou du PNUD, et le rôle de

138. Le responsable exécutif - MBDD - est responsable en dernier ressort du projet, appuyé par le bénéficiaire principal et le fournisseur principal. Le rôle de l'exécutif est de veiller à ce que le projet soit axé tout au long de son cycle de vie sur l'atteinte de ses objectifs et la réalisation des produits qui contribueront à des résultats d'un niveau supérieur. L'exécutif doit s'assurer que le projet est rentable, en veillant à ce que son approche soit soucieuse des coûts, en équilibrant les exigences du bénéficiaire et du fournisseur. Les responsabilités particulières (dans le cadre des responsabilités susmentionnées du CP) sont les suivantes :

| Tableau 2 : Responsabilités du CP | |
|--|--|
| <i>Définir un projet</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Examiner et approuver le plan de lancement (si ce plan était requis et présenté au CLBP). | |
| <i>Lancement d'un projet</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Convenir des responsabilités du Coordinateur de projet, ainsi que celles des autres membres de l'unité de coordination du projet (UCP). Déléguer toute fonction d'assurance du projet, le cas échéant. Examiner et évaluer le plan de projet et le plan de travail annuel détaillés, y compris les rapports d'Atlas sur la définition des activités, les critères de qualité, le registre des problèmes, le registre des risques mis à jour et le plan de suivi et de communication. | |
| <i>Exécution d'un projet</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> Fournir des suggestions et une orientation générales au projet, en veillant à ce qu'il respecte les contraintes spécifiques. Apporter des éléments de réponse aux questions posées par le Coordinateur du projet. Donner des conseils et convenir de contre-mesures ou de mesures de gestion possibles pour faire face à des risques particuliers. Convenir des tolérances du Coordinateur du projet dans le plan de travail annuel et les plans trimestriels au besoin. Tenir des réunions régulières pour examiner le rapport trimestriel sur l'état d'avancement du projet et fournir des directives et des recommandations afin de s'assurer que les produits livrables convenus sont produits de façon satisfaisante conformément aux plans. Examiner les rapports uniques de mise en œuvre avant la certification par le Partenaire opérationnel. Évaluer le rapport d'examen annuel du projet, formuler des recommandations pour le prochain plan de travail annuel et informer le conseil chargé du suivi des résultats des conclusions de l'examen. Examiner et approuver le rapport final du projet, faire des recommandations pour les actions de suivi. Donner des directives et des conseils ponctuels dans les situations exceptionnelles lorsque les tolérances du Coordinateur de projet sont dépassées. Évaluer et décider des changements à apporter au projet par le biais de révisions. | |
| <i>Clôture d'un projet</i> | |
| <ul style="list-style-type: none"> S'assurer que tous les produits livrables du projet ont été produits de façon satisfaisante. Examiner et approuver le rapport d'examen final du projet, y compris les enseignements tirés. Formuler des recommandations sur les mesures de suivi à soumettre au conseil chargé du suivi des résultats. Commanditer une évaluation du projet (seulement lorsque l'accord de partenariat le requière) Informers le conseil chargé du suivi des résultats de l'achèvement opérationnel du projet. | |

137. Les responsabilités particulières du CP suivantes seront précisées par arrêté du Ministre de l'environnement et du développement durable :

bénéficiaire principal par un représentant du gouvernement ou de la société civile. Des représentants d'autres parties prenantes peuvent être inclus dans le CP, s'il y a lieu.

Le fournisseur principal
 143. Le fournisseur principal représente les intérêts des parties qui fournissent le financement et/ou l'expertise technique au projet (conception, développement, facilitation, approvisionnement, mise en œuvre). La principale fonction du fournisseur principal au sein

142. Lorsque la taille, la complexité ou l'importance du projet le justifient, le bénéficiaire principal peut déléguer la responsabilité et l'autorité de certaines des responsabilités en matière d'assurance (voir la section intitulée « Assurance du projet »).

- Les risques pour les bénéficiaires font l'objet d'un suivi régulier.
 - L'impact des changements potentiels est évalué du point de vue du bénéficiaire ;
 - répondent aux besoins du bénéficiaire et qu'elles progressent vers cet objectif ;
 - la mise en œuvre des activités à tous les stades est contrôlée afin de s'assurer qu'elles
 - la spécification des besoins du bénéficiaire est précise, complète et sans ambiguïté ;
- que :
141. Les responsabilités du bénéficiaire principal en matière d'assurance sont de vérifier

- résoudre les conflits de priorité.
- donner la priorité aux avis des bénéficiaires sur les décisions du CSN quant à la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés et leur donner leur avis ;
- promouvoir et maintenir l'accent sur les produits attendus du projet ;
- veiller à ce que les progrès réalisés dans l'atteinte des produits escomptés par les bénéficiaires restent cohérents de leur point de vue ;
- définir ;
- s'assurer que les produits escomptés et les activités connexes du projet sont bien (dans le cadre des responsabilités susmentionnées du CP) sont les suivantes :
- partager entre trop de personnes. Les responsabilités particulières du bénéficiaire principal tous les intérêts du bénéficiaire. Pour des raisons d'efficacité, le rôle ne devrait pas être objectifs et aux critères de qualité. Ce rôle peut nécessiter plus d'une personne pour couvrir spécifiques. Le rôle de bénéficiaire principal est de surveiller les progrès par rapport aux produits livrables résultant des activités permettant d'atteindre des objectifs de produits rôle représente les intérêts de tous ceux qui bénéficieront du projet ou pour lesquels les s'assurer que la solution répondra à ces besoins dans le cadre des contraintes du projet. Ce rôle de bénéficiaire principal est responsable de la validation des besoins et du suivi pour

Le bénéficiaire principal

139. L'exécutif est responsable de l'assurance globale du projet décrite à la section intitulée « Assurance du projet ». Si le projet le justifie, l'exécutif peut déléguer une partie de la responsabilité des fonctions d'assurance du projet.

- organiser et présider les réunions du CP.
- l'état d'avancement du projet ;
- informer le conseil chargé du suivi des résultats, le CP et les intervenants pertinents de
- veiller à ce que les risques soient suivis et atténués le plus efficacement possible ;
- suivre et contrôler l'avancement du projet à un niveau stratégique ;
- pour le Coordonnateur de projet ;
- fixer les seuils de tolérances dans le plan de travail annuel et les autres plans, au besoin,
- logique de plans ;
- veiller à ce qu'il y ait une structure d'organisation cohérente du projet et un ensemble

du CDP est de fournir des conseils sur la faisabilité technique du projet. Le rôle de fournisseur principal doit avoir le pouvoir d'engager ou d'acquiescer les ressources nécessaires. Si nécessaire, plus d'une personne peut être requise pour ce rôle. En règle générale, le Partenaire opérationnel, le PNUD et/ou le(s) donateur(s) seraient représentés au titre de ce rôle. Les responsabilités particulières du fournisseur principal (dans le cadre des responsabilités susmentionnées du CP) sont les suivantes :

- veiller à ce que les progrès vers la réalisation des produits restent cohérents du point de vue du fournisseur ;
- promouvoir et maintenir l'accent sur les produits escomptés du projet du point de vue de la gestion du fournisseur ;
- s'assurer que les ressources du fournisseur nécessaires au projet sont disponibles ;
- communiquer des avis du fournisseur sur les décisions du CSN quant à la mise en œuvre des recommandations sur les changements proposés ;
- arbitrer et assurer la résolution des conflits de priorité ou de ressources entre les fournisseurs.

144. Les responsabilités du rôle d'assurance du fournisseur principal sont les suivantes :

- conseiller sur le choix de la stratégie, la conception et les méthodes pour mener à bien les activités du projet ;
- s'assurer que toutes les normes définies pour le projet sont respectées et utilisées à bon escient ;
- surveiller les changements potentiels et leur impact sur la qualité des produits livrables du point de vue du fournisseur ;
- surveiller les risques liés à la mise en œuvre du projet.

145. Si cela est justifié, une partie de cette responsabilité d'assurance peut être déléguée (voir la section intitulée « Assurance du projet »).

Coordonnateur de projet :

146. **Responsabilités générales.** Le Coordonnateur de projet a l'autorité de gérer le projet au quotidien pour le compte du CP dans les limites fixées par le comité. Il est responsable de la gestion quotidienne et de la prise de décision pour le projet. Sa principale responsabilité est de s'assurer que le projet produit les résultats spécifiés dans son descriptif, conformément aux normes de qualité requises et dans les limites de temps et de coûts spécifiés.

147. Le Partenaire opérationnel, le MEDD, signe le contrat du Coordonnateur de projet, qui est différent du représentant du Partenaire opérationnel au conseil pour le suivi des résultats qui est le Directeur du projet. Ses **responsabilités spécifiques** sont décrites à l'annexe E.

148. La fonction de Coordonnateur de projet prendra fin lorsque le rapport final d'évaluation du projet et les autres documents requis par le FBM et le PNUD auront été achevés et soumis au PNUD (y compris la clôture opérationnelle du projet).

Assurance du projet

149. **Responsabilité générale.** L'assurance du projet est la responsabilité de chaque membre du CDP, mais le rôle peut être délégué. Le rôle d'assurance du projet appuie le CP en exerçant des fonctions de surveillance et de contrôle objectifs et indépendants du projet. Ce rôle permet de s'assurer que les jalons appropriés de la gestion du projet sont gérés et réalisés.

150. L'assurance du projet doit être indépendante du Coordonnateur de projet ; par conséquent, le CP ne peut lui déléguer aucune de ses responsabilités en matière d'assurance. Un administrateur de programme du PNUD est généralement chargé de l'assurance du projet.

151. La mise en œuvre des responsabilités en matière de certification doit répondre à la question « que faut-il garantir ? » La liste suivante comprend les principaux aspects suggérés qui doivent être vérifiés par l'assurance du projet tout au long de son cycle de vie afin de s'assurer qu'ils demeurent pertinents, qu'ils suivent les plans approuvés et qu'ils continuent d'atteindre les objectifs prévus avec qualité.

- Maintien d'une liaison étroite tout au long du projet entre les membres du CP.
- Les besoins et les attentes des bénéficiaires sont satisfaits ou gérés.
- Les risques sont maîtrisés.
- Respect de la justification du projet (analyse de rentabilité).
- Les projets cadrent avec l'ensemble du programme de pays.
- Les bonnes personnes sont impliquées.
- Une solution acceptable est en cours d'élaboration.
- Le projet reste viable.
- La portée du projet ne « s'élargit pas » de manière insidieuse.
- Les communications internes et externes fonctionnent.
- Les règles et règlements applicables du PNUD sont respectés.
- Toutes les contraintes législatives sont respectées.
- Respect des exigences et des normes de surveillance et de production de rapports du RMG.
- Les procédures de gestion de la qualité sont correctement suivies.
- Les décisions du CP sont suivies et les révisions sont gérées conformément aux procédures requises.

152. Les responsabilités spécifiques comprennent les éléments suivants :

| Tableau 3 : Responsabilités de l'assurance du projet | |
|--|--|
| <i>Lancement d'un projet</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que les définitions des produits du projet et la définition des activités, y compris la description et les critères de qualité, aient été correctement consignés dans le module de gestion du projet Atlas afin de faciliter le suivi et l'établissement des rapports. • Veiller à ce que toutes les activités préparatoires, y compris la formation du personnel du projet et le soutien logistique, soient menées à bien en temps opportun. |
| <i>Exécution d'un projet</i> | <ul style="list-style-type: none"> • Veiller à ce que des fonds soient mis à la disposition du projet. • Veiller à ce que les risques et les problèmes soient gérés correctement et à ce que les registres soient régulièrement mis à jour dans Atlas. • Veiller à ce que les informations critiques du projet soient suivies et mises à jour dans Atlas, en utilisant notamment le journal de bord de la qualité des activités. • Veiller à ce que les rapports trimestriels sur l'état d'avancement du projet soient préparés et présentés dans les délais et conformément aux normes de présentation et de qualité du contenu. • Veiller à ce que le REC et l'AFOD soient préparés et soumis au CSN et au conseil chargé du suivi des résultats. |

155. Accord sur les droits de propriété intellectuelle et l'utilisation du logo sur les livrables du projet et la divulgation de l'information : Afin d'accorder la reconnaissance voulue au FEM pour avoir octroyé des subventions, son logo apparaîtra au côté de celui du PNUD sur tous les documents promotionnels, d'autres supports écrits tels que les publications élaborées par le projet et le matériel du projet. Toute référence aux publications concernant des projets financés par le FEM devra également être dûment citée. Les informations seront divulguées conformément aux politiques pertinentes, notamment la politique en matière de communication de l'information du PNUD et la politique sur la participation du public aux projets financés par le FEM.

- Fournir des conseils techniques.
 - Examiner les rapports techniques.
 - Surveiller les activités techniques menées par les parties responsables.
- une prestation de services d'appui technique.*

- Aider à la gestion financière sous la responsabilité du gestionnaire de projet.
 - Apporter un soutien à l'utilisation d'Atlas pour le suivi et la production de rapports.
- Gestion financière, suivi et rapports.*

- Administrer le contrôle de la révision du projet.
 - Etablir des procédures de contrôle des documents.
 - Collecter, copier et distribuer tous les rapports de projet.
- une gestion de la documentation du projet.*

- Concevoir et conserver les fichiers de projet.
 - Recueillir les données relatives au projet.
 - Mettre à jour les plans.
 - Administrer le processus d'examen de la qualité.
 - Administrer les réunions du CSN.
- une prestation de services administratifs.*

154. Responsabilités spécifiques. Certaines tâches spécifiques de l'appui au projet incluraient :

153. Responsabilités générales : Le rôle d'appui au projet consiste à fournir au Coordinateur de projet le soutien administratif, à la gestion et technique au projet, selon les besoins de ce dernier ou de chaque projet. La fourniture de tout appui au projet sur une base formelle est facultative. Il est nécessaire de séparer les rôles d'appui au projet et de l'assurance de projet afin de maintenir l'indépendance de cette dernière.

Appui au projet

| | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des activités de surveillance, telles que des visites de contrôle périodiques et des « vérifications ponctuelles » • Veiller à ce que le tableau de bord de la qualité des données du projet reste « vert ». | <p><i>Clôture d'un projet</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le projet est clôturé dans le plan opérationnel dans Atlas. • S'assurer que toutes les transactions financières sont présentées dans Atlas en fonction de la comptabilisation finale des dépenses. • Veiller à ce que les comptes des projets soient clôturés et à ce que l'état d'avancement soit défini dans Atlas en conséquence. |
|---|--|

156. Gestion de projet : l'unité de gestion du projet sera logée au bureau du MEDD. En ce qui concerne les agents locaux, ils seront basés dans les lieux ci-après :
- site du delta du Saloum. Le personnel du projet sera basé dans la mairie de Sokone, le maire s'étant engagé à offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
 - site du delta du fleuve Sénégal. Le personnel du projet sera basé dans les locaux de l'ARD, le directeur de cette agence à Saint Louis ayant pris l'engagement de s'associer et d'offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
 - site de Ferlo. Le personnel du projet sera basé au centre environnemental de Ranérou, le Ministère de l'environnement s'étant engagé à offrir un bureau dans le cadre du cofinancement.
 - Niokolo-Koba. Le personnel du projet sera basé à Tambacounda et à Kédougou, dans le cadre de la recherche de synergies avec le personnel de l'ANFV/MEDD déjà en poste dans la région.

IX. PLAN DE FINANCEMENT ET GESTION

157. Le coût total des projets est de 39 301 169 USD. Leur financement provient des subventions FPM de 5 460 000 USD, d'un cofinancement de 500.000 USD en espèces qui seront administrés par le PNUD, d'un cofinancement en espèces de 1 000 000 USD du Gouvernement du Sénégal et d'un cofinancement parallèle de 32 341 169 USD. Le PNUD, agissant comme l'agence en charge de la mise en œuvre du FEM, est responsable des ressources du FEM et du cofinancement en espèces transféré uniquement à son compte bancaire. Le Ministère en charge des Finances ouvrira à la demande du MEDD, un compte bancaire pour chaque source de financement, au nom du projet avec deux cosignataires (le Coordonnateur ou son suppléant et l'Assistant Administratif et Financier).

158. Cofinancement parallèle. La réalisation effective du cofinancement du projet sera contrôlée à la fois pendant l'examen à mi-parcours et le processus d'évaluation finale et sera présentée au FEM. Le cofinancement parallèle prévu sera utilisé comme suit :

| Source de cofinancement | Type de cofinancement | Montant du cofinancement | Activités/produits prévus(e)s | Risques | Mesures d'atténuation des risques |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------|---|---------|---|
| Gouvernement | En nature | 9 400 000 | Salaires du personnel, espace de bureaux, développement d'infrastructures, etc.) | Faible | Engagement du MEDD |
| PNUD | En nature | 6 000 000 | Promouvoir les initiatives locales mises en œuvre par les femmes et les jeunes pour le développement de leurs terres et pour la création d'emplois | Faible | Maintenir le dialogue avec l'équipe de gestion du Programme d'urgence de développement communautaire (PUDC) |
| ANACIM | En nature | 2 500 000 | Construction, réhabilitation et entretien de stations météorologiques ; formation des agriculteurs et du personnel communal ; diffusion d'informations climatiques. | Faible | Partenariats établis entre le PNUD et l'ANACIM |
| PADAER | En nature | 2 741 894 | Réhabilitation de 18 UP ; mise en place de 18 UP et de 20 km de coupe-feux ; renforcement des | Faible | Partenariats établis entre le MEDD et le PADAER |

162. Achèvement des activités opérationnelles : le projet sera terminé sur le plan opérationnel lorsque les dernières contributions financières du PNUD auront été fournies et que les activités correspondantes auront été menées à bien. Ce projet se terminera notamment après l'approbation finale du Rapport final d'évaluation (qui sera disponible en anglais), après la réponse de l'administration à cette évaluation et après la réunion du CDP consacrée à l'examen de fin de projet. Le Partenaire opérationnel, par le biais d'une décision prise au sein du CDP, informera le Bureau extérieur du PNUD de l'achèvement des activités opérationnelles une fois que cette dernière aura eu lieu. À ce moment-là, les parties concernées se seront déjà mises d'accord et auront déjà confirmé par écrit les dispositions prises pour la cession de tout matériel qui demeure la propriété du PNUD.

161. Fermeture du projet : la fermeture du projet sera exécutée conformément aux exigences du PNUD énoncées dans les POP du PNUD. À titre exceptionnellement, une prolongation de la durée initiale du projet sera demandée, sans frais, aux collègues du PNUD établis dans le pays, puis au Coordonnateur exécutif du PNUD-FEM.

160. Toute dépense supérieure au montant des subventions du FEM sera absorbée par des ressources autres que celles du FEM (par exemple, le MCARB du PNUD ou le cofinancement en espèces).

159. Révision du budget et tolérance budgétaire : conformément aux exigences du PNUD énoncées dans ses POP, le Conseil d'administration du projet conviendra d'un niveau de tolérance budgétaire pour chaque plan au titre du Plan de travail annuel global, ce qui permettra au directeur du projet de dépasser le niveau de tolérance au-delà du montant annuel approuvé du budget de ce projet sans qu'une révision par son CDP/Conseil d'administration soit nécessaire. Si les écarts suivants se produisent, le Directeur de projet et le bureau de pays du PNUD demanderont l'approbation de l'équipe PNUD-FEM étant donné que ces écarts sont considérés comme des modifications majeures par le FEM. En outre, ces amendements majeurs sont soumis à une nouvelle demande au FEM : a) réorganisation des allocations budgétaires pour les composantes du projet avec des montants représentant 10 % ou plus de l'ensemble des subventions du projet ; b) mise en place de nouveaux postes budgétaires ou de nouvelles composantes du budget dépassant 5 % de l'allocation initiale du FEM.

| | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---------------------------|---|--------|---|--|
| | | capacités des villageois. | | | | |
| PASA Loumakat | En nature | 10 879 741 | Basains, accès à l'eau, équipements, coupe-feux, renforcement des capacités, adaptation des méthodes d'élevage. | Faible | Partenariats établis entre le PASA et le MEDD et le Loumakat. | |
| Communes concernées par le projet | En nature | 819 534 | Personnel, bureaux, infrastructures et terres. | Faible | Toutes les communes sont fortement impliquées dans ce projet. | |

163. Achèvement financier : la clôture financière de ce projet aura lieu lorsque les conditions suivantes seront remplies : a) le projet est achevé ou a été annulé ; b) le Partenaire opérationnel a signalé toutes les transactions financières au PNUD ; c) le PNUD a clôturé les comptes du projet ; d) le PNUD et le Partenaire opérationnel ont certifié un rapport d'exécution conjoint final (qui sert de révision finale du budget).

164. Le projet sera achevé financièrement dans les 12 mois à compter de l'achèvement des activités opérationnelles ou après la date d'annulation. Entre l'achèvement des activités opérationnelles et l'achèvement financier, le Partenaire opérationnel identifiera et réglera toutes les obligations financières. Il rédigera également un rapport final des dépenses. Le bureau de pays du PNUD enverra les documents de clôture finals signés, y compris la confirmation des dépenses cumulées finales et du solde non dépensé, au Groupe PNUD chargé du FEM pour confirmation avant que le projet ne soit clôturé financièrement et répertorié dans l'Atlas par ses soins.

X. BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Tableau 8 : Budget total et plan de travail

| | | | |
|------------------------------------|-----------|---------------------------|---|
| Atlas Project ID/Award ID number: | 00103749 | Unité opérationnelle : | SEN10 |
| Atlas Output ID/Project ID number: | 00105641 | Titre du projet : | Promouvoir la finance novatrice et l'adaptation communautaire dans les communes autour des réserves naturelles communautaires (Ferlo, Niokolo-Koba, Bas delta du fleuve Sénégal et Delta du Saloum) |
| N° SGIP PNUD-FEM : | PIMS 5401 | Partenaire opérationnel : | Ministère de l'environnement et du développement durable – MDEDD |

| Résultat FEM/activité Atlas | Resp. Partie/âge nt d'exécution | ID de fonds | Nom du donateur | Code budget Atlas | Description budget Atlas | Montant total (USD) | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Note budgétaire | |
|---|--|-------------|-----------------|-------------------|-------------------------------------|------------------------------------|------------------|----------------|----------------|----------------|-----------------|--|
| 1. Financement local novateur pour les activités d'adaptation aux changements climatiques | MEDD | 62160 | FPMA | 71400 | Services contractuels – individuels | 209 980 | 80 120 | 60 620 | 41 120 | 28 120 | a | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71200 | Consultants internationaux | 165 000 | 95 000 | 60 000 | 10 000 | | b | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71300 | Consultants nationaux | 223 000 | 110 000 | 90 000 | 23 000 | | c | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71600 | Voyages | 48 020 | 21 000 | 19 500 | 6 520 | 1 000 | d | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 72100 | Services contractuels – entreprises | 280 000 | 150 000 | 70 000 | 55 000 | 5 000 | e | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 72200 | Matériel et mobilier | 34 000 | 22 000 | 12 000 | | | f | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 75700 | Formation, ateliers et conf. | 40 000 | 15 500 | 14 000 | 10 500 | | g | |
| | Sous-total résultat 1 Atlas FEM | | | | | | 1 000 000 | 493 620 | 326 120 | 146 140 | 34 120 | |
| | MEDD | | | BCI | | Ouvrages et infrastructures | 120000 | 60000 | 40000 | 10000 | 10000 | |
| | MEDD | | | BCI | | Autres achats de biens et services | 40000 | 20000 | 10000 | 5000 | 5000 | |
| MEDD | | | BCI | | Autres achats de biens et services | 40000 | 20000 | 10000 | 5000 | 5000 | | |
| MEDD | | | BCI | | Autres achats de biens et services | 82000 | 20500 | 20500 | 20500 | 20500 | | |
| BCI Subtotal Outcome 1 | | | | | | 282 000 | 120 500 | 80 500 | 40 500 | 40 500 | | |
| TOTAL RÉSULTAT 1 | | | | | | 1 282 000 | 614 120 | 406 620 | 186 640 | 74 620 | | |

| Résultat FEM/activité Atlas | Resp. Partie/âge d'exécution | ID de fonds | Nom du donateur | Code budget Atlas | Description budget Atlas | Montant total (USD) | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Note budgetaire | |
|--|---|-------------|-------------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------|---|
| 2. Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables | MEDD | 62160 | FPMA | 71400 | Services contractuels – individuels | 420 000 | 110 000 | 110 000 | 110 000 | 90 000 | h | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71200 | Consultants internationaux | 150 000 | 110 000 | 40 000 | | | i | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71300 | Consultants nationaux | 270 000 | 115 000 | 65 000 | 55 000 | 35 000 | j | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 71600 | Voyages | 88 000 | 25 000 | 24 000 | 23 000 | 16 000 | k | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 72100 | Services contractuels – entreprises | 330 000 | 140 000 | 110 000 | 40 000 | 40 000 | l | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 72200 | Matériel et mobilier | 2 753 000 | 567 000 | 1 012 000 | 857 000 | 317 000 | m | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 75700 | Formation, ateliers et conf. | 189 000 | 43 000 | 47 000 | 53 000 | 46 000 | n | |
| | Sous-total résultat 2 Atlas FEM | | | | | | 4 200 000 | 1 110 000 | 1 408 000 | 1 138 000 | 544 000 | |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC – 00012 | 71200 | Consultants internationaux | 40 000 | | | 20 000 | | 20 000 | o |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 71300 | Consultants nationaux | 10 000 | | | 5 000 | | 5 000 | p |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 71400 | Services contractuels – individuels | 90 000 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | 22 500 | q |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 71600 | Voyages | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | r |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 72100 | Services contractuels – entreprises | 40 000 | 20 000 | 20 000 | | | | s |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 72200 | Matériel et mobilier | 20 000 | 20 000 | | | | | t |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 74500 | Charges diverses | 20 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | u |
| | Sous-total résultat 2 Atlas TRAC | | | | | | 240 000 | 72 500 | 77 500 | 32 500 | 57 500 | |
| | MEDD | | | BCI | | Carburant | 58 000 | 14 500 | 14 500 | 14 500 | 14 500 | |
| | MEDD | | | BCI | | Produire 300000 plants (achat gaines) | 40 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| | MEDD | | | BCI | | Aménagement mare | 180 000 | 60 000 | 60 000 | 60 000 | | |
| | MEDD | | | BCI | | Matériels lutte contre feux | 80 000 | 30 000 | 30 000 | 10 000 | 10 000 | |
| MEDD | | | BCI | | Ouverture pare-feu | 120 000 | 0 | 60 000 | 30 000 | 30 000 | | |
| MEDD | | | BCI | | Matériel de pépinière/reboisement | 80 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | |
| MEDD | | | BCI | | Équipement et fourniture | 90 000 | 40 000 | 20 000 | 20 000 | 20 000 | | |
| MEDD | | | BCI | | Matériels et fourniture de bureau | 40 000 | 20 000 | 10 000 | 5 000 | 5 000 | | |
| BCI Subtotal Outcome 2 | | | | | | 688 000 | 194 500 | 224 500 | 169 500 | 99 500 | | |
| TOTAL RÉSULTAT 2 | | | | | | 5 128 000 | 1 377 000 | 1 710 000 | 1 340 000 | 701 000 | | |
| Gestion de projet | MEDD | 62160 | FPMA | 71400 | Services contractuels – individuels | 209 000 | 52 250 | 52 250 | 52 250 | 52 250 | v | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 74100 | Services professionnels (audits) | 16 000 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | 4 000 | w | |
| | MEDD | 62160 | FPMA | 74596 | Coûts directs du projet | 35 000 | 8 750 | 8 750 | 8 750 | 8 750 | x | |

| Résultat FEM/activité Atlas | Resp. Partie/age nt d'exécution | ID de fonds | Nom du donateur | Code budget Atlas | Description budget Atlas | Montant total (USD) | Année 1 | Année 2 | Année 3 | Année 4 | Note budgetaire |
|--|---------------------------------|-------------|-----------------|-------------------|-------------------------------------|---------------------|-----------|-----------|-----------|---------|-----------------|
| Sous-total gestion de projet Atlas FEM | | | | | | 260 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | |
| | MEDD | 04000 | PNUD TRAC | 71400 | Services contractuels – individuels | 260 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | Y |
| Sous-total gestion de projet Atlas TRAC | | | | | | 260 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | 65 000 | |
| | | | BCI | | Autres prestations de services | 20 000 | 2 500 | 5 000 | 5 000 | 7 500 | |
| | | | BCI | | matériels et produits d'entretien | 10 000 | 5 000 | 2 000 | 1 500 | 1 500 | |
| Sous-total gestion de projet BCI | | | | | | 30 000 | 7 500 | 7 000 | 6 500 | 9 000 | |
| TOTAL Gestion de projet | | | | | | 550 000 | 137 500 | 137 000 | 136 500 | 139 000 | |
| TOTAL FEM | | | | | | 5 460 000 | 1 668 620 | 1 799 120 | 1 349 140 | 643 120 | |
| TOTAL PNUD TRAC | | | | | | 500 000 | 137 500 | 142 500 | 97 500 | 122 500 | |
| TOTAL BCI | | | | | | 1 000 000 | 322 500 | 312 000 | 216 500 | 149 000 | |
| TOTAL GÉNÉRAL | | | | | | 6 960 000 | 2 128 620 | 2 253 620 | 1 663 140 | 914 620 | |

Notes budgétaires

| | |
|----------|---|
| <i>a</i> | Cinq collectes de fonds pour attirer des financements climatiques au niveau local (GIC Sokone, GIC Gandon-Gandiole, Ranérou, Tambacounda et Kédougou) cofinancées par les communes. Le FEM couvrira 100 % l'année 1, 70 % l'année 2, 40 % l'année 3 et 20 % l'année 4. |
| <i>b</i> | 21 bénévoles (1 dans chaque commune) cofinancés par le FEM (rémunéré à 100 dollars des États-Unis/mois) Consultants internationaux à court terme sur la base d'honoraires payés d'avance pendant toute la durée du projet : appuyer la conception des Fonds climatiques décentralisés ; et soutenir la conception des mécanismes financiers novateurs (PPP, mécanisme de partage des avantages, compensations et RSE) |
| <i>c</i> | Consultants nationaux à court terme sur la base d'honoraires payés d'avance pendant toute la durée du projet : concevoir des plans d'action clairs pour l'adaptation aux changements climatiques et un budget convaincant ; soutenir la conception et la mise en œuvre du FDAC ; soutenir la conception et la mise en œuvre de mécanismes financiers novateurs (PPP, mécanisme de partage des avantages, compensations et RSE). |
| <i>d</i> | Missions internationales et visites de sites par l'équipe centrale : 10 vols à 2 000 USD/vol = 20 000 USD US Dakar (247 USD x 40 jours) + US sites du projet (114 USD x 90 jours) + carburant pour les visites (7 860 USD). |
| <i>e</i> | Assistance technique au renforcement des capacités des mutuelles d'épargne et de crédit, à la formation des femmes à l'accès au crédit (produit 1.3) et à la formation du personnel communal. |
| <i>f</i> | Matériel pour la Mutuelle du Delta du Saloum. |

| Notes budgétaires | |
|-------------------|--|
| | Matériel informatique pour les communes (GIC) et les associations locales : acquisition d'ordinateurs portables, de licences de logiciels, d'imprimantes et d'autres périphériques pour renforcer les capacités des organisations communautaires locales |
| g | Coûts des ateliers et réunions du projet : Ateliers de formation au niveau local (80 jours à 500 USD/jour), y compris l'impression des supports didactiques. |
| h | Spécialiste des chaînes de valeur résilientes aux changements climatiques engagé à temps partiel ; diffuseur/vulgarisateur d'informations climatiques à temps partiel (cofinancé par l'ANACIM) ; spécialiste en communication (équipe UGP) ; deux agents locaux de l'équipe du projet. |
| i | Consultants internationaux à court terme sur la base d'honoraires payés à l'avance : développement et amélioration de chaînes de valeur résilientes au changement climatique ; et développement de petites entreprises résilientes par le biais de fonds renouvelables. |
| j | Consultants nationaux à court terme sur la base d'honoraires payés à l'avance pendant toute la durée du projet : un spécialiste forestier (restauration des RNC/UP), un spécialiste des semences résistantes au climat et un spécialiste des banques de céréales ; un formateur pour l'information climatique. |
| k | Les déplacements sur les sites du projet pour le suivi des activités, y compris les déplacements pour les formations et les déplacements pour l'installation du matériel (par exemple pour l'installation de la station météorologique, 3 missions sont nécessaires : prospection, installation, suivi). |
| l | Études techniques préalable aux investissements et contrôle qualité de l'investissement (foresterie, installation d'eau, etc.) Vidéaste pour la diffusion des bonnes pratiques |
| m | Investissements dans la foresterie, l'adduction d'eau, l'agriculture et les chaînes de valeur (produit 2.1) et les machines pour les chaînes de valeur de la transformation : 50 ha de terrains restaurés, 3 étangs réhabilités, interventions de lutte contre l'érosion sur 900 ha (plantation d'arbres), 25 ha d'adduction d'eau pour les AGR, protection côtière et de lutte contre la salinisation sur 60 ha, 570 000 ha de RNC/UP mieux gérées, 800 km de coupe-feux créés et entretenus, 6 chaînes de valeur résilientes développées (petites machines investies). |
| n | Formations pour le renforcement des capacités et l'adoption de pratiques résilientes. |
| o | Consultants internationaux à court terme : évaluateur (mi-parcours + final). |
| p | Consultants nationaux à court terme : évaluateur (mi-parcours + final). |
| q | Deux agents locaux de l'équipe du projet (l'agent du site du fleuve Sénégal n'offrira ses services que pendant les 2 premières années, les communes de Gandon et de Gandiole étant mieux outillées que les autres et l'ARD travaillant en étroite collaboration avec elles). |
| r | Voyages pour l'équipe des agents locaux. Voyages dans le cadre des ateliers de lancement et démarrage effectif du projet : au niveau national et quatre au niveau des sites. |
| s | Acquisition de : 1) matériel de communication ; 2) véhicules tout-terrain ; ordinateurs portables pour l'UGP et les sites, licences de logiciels et imprimantes et autres périphériques |
| t | Acquisition de compléments/substitutions : 1) Véhicules tout-terrain ; et 2) petits bateaux à moteur pour les sites côtiers - selon les besoins. |
| u | Assurances, frais bancaires (y compris les frais d'administration) et autres frais divers pour l'unité de coordination du projet. |
| v | Personnel national de l'UGP : coordonnateur national du projet |

| Notes budgétaires | |
|-------------------|---|
| | Personnel national de l'UGP : chauffeur |
| w | Services d'audit financier annuel du projet |
| x | Services d'appui du PNUD (traitement des paiements, achats, recrutements, contrats, etc. |
| y | Personnel du projet : personnel national de l'UGP - Chargé du suivi et évaluation, Agent administratif et financier |

Tableau 9 : Synthèse du financement et du cofinancement

| Composantes du projet (résultats) | FEM (USD) | PNUD (USD) | TOTAL des fonds provenant du TBW (USD) |
|--|------------------|----------------|--|
| 1) Financement local novateur pour les activités d'adaptation aux changements climatiques | 1 000 000 | 0 | 1 000 000 |
| 2) Investissements et adoption de pratiques résilientes diversifiées par les communautés vulnérables | 4 200 000 | 240 000 | 4 440 000 |
| Gestion de projet | 260 000 | 260 000 | 520 000 |
| Total | 5 460 000 | 500 000 | 5 960 000 |

Récapitulatif des fonds :

| | Montant Année 1 | Montant Année 2 | Montant Année 3 | Montant Année 4 | Total |
|--------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|---------------|
| FEM | 1 668 620 USD | 1 799 120 USD | 1 349 140 USD | 643 120 US D | 5 460 000 USD |
| PNUD | 137 500 U SD | 142 500 US D | 97 500 US D | 122 500 US D | 500 000 US D |
| TOTAL | 1 806 120 USD | 1 941 620 USD | 1 446 640 USD | 765 620 US D | 5 960 000 USD |

Remarque : on trouvera de plus amples détails sur les activités à l'annexe F.

164. Le présent document, ainsi que le Plan d'action pour la mise en œuvre des programmes de pays incorporé par référence et signé par le Gouvernement et par le PNUD, constituent ensemble le Descriptif de projet tel que mentionné dans l'Accord de base type en matière d'assistance (ou dans tout autre accord gouvernemental approprié) et toutes les dispositions du Plan d'action s'appliquent au présent document.

165. Conformément à l'article III de l'Accord de base type en matière d'assistance, la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du Partenariat opérationnel, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD dont le Partenariat opérationnel a la garde, incombe à ce dernier.

Toutes les acquisitions des biens et services destinés à la mise en œuvre du PFNAC en l'occurrence les matériels et équipements, les fournitures de carburant et consommables, les prestations intellectuelles et services etc. seront exonérées des droits et taxes de toute nature.

165. Le Partenariat opérationnel :

- met en œuvre un plan de sécurité approprié et le maintient, en tenant compte de la situation sécuritaire dans le pays où le projet est mené ;
- assume tous les risques et toutes les responsabilités relatives à sa sécurité et à la mise en œuvre complète du plan de sécurité.

166. Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est mis en œuvre et d'y suggérer des modifications au besoin. Le manquement au maintien et à la mise en œuvre d'un plan de sécurité approprié, tel que cela est exigé en vertu des présentes dispositions, sera considéré comme une violation du présent Accord.

167. Le Partenariat opérationnel convient de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour qu'aucun des fonds du PNUD reçus au titre du Descriptif de projet ne serve à fournir un appui à des personnes ou des entités liées au terrorisme et que les bénéficiaires des montants fournis par le PNUD au titre du présent projet ne figurent pas sur la liste tenue à jour par le Comité du Conseil de sécurité en vertu de la résolution 1267 (1999). Cette liste est accessible à l'adresse suivante : <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance et dans tous les accords subsidiaires conclus au titre du présent Descriptif de projet.

168. Les désignations figurant sur les cartes ou autres références utilisées dans le présent Descriptif de projet n'impliquent de la part du PNUD aucune prise de position relative au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ou relative au tracé de leurs frontières ou de leurs limites.